



Résolution Générale

Le Congrès de la Fédération des Finances Force Ouvrière, réuni aux Karellis (Savoie) du 18 au 20 juin 2013, rappelle son attachement aux principes qui fondent la CGT-FO comme la liberté, l'humanisme, la solidarité, la laïcité et l'indépendance vis-à-vis des partis, du gouvernement et du patronat explicitement définis par la Charte d'AMIENS.

Ces principes constituent le fondement de la défense des salariés, actifs, chômeurs et retraités face aux politiques des gouvernements successifs, entraînant un recul social sans précédent. L'environnement particulièrement contraint résultant de la mondialisation des économies et des orientations européennes, matérialisées par les traités européens et notamment par le TSCG (Traité de stabilité, coordination et gouvernance), conduit à une mise en concurrence des systèmes sociaux et fiscaux.

Dans ce cadre, le Congrès condamne la politique budgétaire d'austérité et de rigueur appliquée par les gouvernements successifs, qui est fortement préjudiciable au développement des services publics.

S'appuyant sur cette logique, le gouvernement français remet en cause les acquis sociaux de tous les salariés, publics et privés, au nom de la compétitivité et de la réduction des dépenses publiques.

Le Congrès condamne l'accord national interprofessionnel (ANI) du 11 janvier 2013 dit de « flexisécurité » et sa transposition dans la loi qui constitue un des éléments de cette politique d'austérité. A cet égard le congrès rappelle son exigence de l'abrogation de la loi mobilité.

C'est également dans ce contexte, sous prétexte de réformer l'État, que la Modernisation de l'Action Publique (MAP) a succédé à la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP). Pour le Congrès, point de changement de cap, les objectifs du gouvernement n'en sont en rien modifiés.

De la RGPP à la MAP...

Dans les Plans Ministériels de Modernisation et de Simplification (PMMS), élaborés par les ministères économiques et financiers pour la période 2013/2015, se retrouvent toutes les orientations en cours de finalisation dans les directions de Bercy, avec pour seul objectif la poursuite des suppressions d'emplois à venir..

Pour le Congrès, à la lecture des axes qui fondent les PMMS, il est bien évident que c'est un exercice de réorganisation généralisée auquel les ministères s'engagent, dans un contexte budgétaire où la chasse aux dépenses publiques est ouverte.

Le Congrès condamne la MAP ancrée pleinement dans la continuité de la RGPP et en lien direct avec l'acte III de la décentralisation. Elle s'inscrit dans la logique des politiques d'austérité, ce qui se traduit par la poursuite des suppressions d'emplois et la dégradation constante des conditions de travail.

Le Congrès dénonce par ailleurs le projet de loi de décentralisation, qui, associé à la MAP, conduit à l'éloignement des services publics des usagers, à la désertification de la puissance publique en particulier en zones rurales et à des suppressions d'effectifs publics.

Le Congrès dénonce dans ce cadre les conséquences désastreuses de la création des directions départementales interministérielles (DDI), tant pour le service public que pour les fonctionnaires. Le congrès soutient ses syndicats qui combattent pour sortir leur administration du dispositif des DDI.

Le Congrès dénonce cette logique d'une « République des territoires » qui instaurerait des droits locaux, régionaux .

Le Congrès marque son opposition à un projet qui remet en cause l'indivisibilité, la cohérence, la lisibilité, l'unité et de fait l'égalité républicaine, c'est à dire l'égalité de droit.

Pour le Congrès, ces réformes portent atteinte :

- à l'égalité, la laïcité et la gratuité des services publics ;
- à l'exercice des missions de l'État par des fonctionnaires et agents de l'État ;
- à la gestion des fonds publics par les administrations financières ;
- à la séparation et l'incompatibilité des fonctions entre les ordonnateurs et les comptables et entre les services d'assiette et de recouvrement ;
- au maintien du recouvrement des recettes et du paiement de la dépense publique par un comptable public, responsable personnellement et pécuniairement devant un juge des comptes dont les compétences sont vouées à être gravement remises en cause ;
- au maintien de la lutte contre la fraude, la sécurité, la protection du consommateur et de la protection économique du citoyens ;
- à la capacité de l'État à mener des politiques de développement économique et industriel, cohérentes, stratégiques et efficaces sur l'ensemble du territoire.

C'est pourquoi le Congrès exige :

- le maintien de toutes les missions de service public
- des moyens à la hauteur de ces missions,
- un véritable maillage des services publics de proximité.

Les services des ministères économiques et financiers sont bien souvent l'une des seules présences civiles de l'État auprès de la population.

Ces implantations, qui s'appuient sur des fonctionnaires d'État neutres, indépendants des pouvoirs locaux, compétents et disponibles, est une condition indispensable à l'égalité de traitement des citoyens.

Le Congrès revendique donc le maintien et le développement de réseaux de proximité basés sur un véritable maillage territorial. Il affirme que le contact humain reste le moyen privilégié de rencontre entre les administrés et l'administration et s'oppose aux maisons de service public.

Dans ce contexte, il dénonce avec force la qualification de « ministère non prioritaire » injuste et humiliante pour les agents.

Le Congrès s'oppose aux différentes démarches stratégiques élaborées par les Directions et en exige l'arrêt.

Le Congrès exige l'arrêt des réformes à répétition qui ne font qu'accentuer le mal être et l'inquiétude des agents des différentes directions. La Fédération des Finances FORCE OUVRIÈRE s'inquiète de l'effet décourageant et démotivant des mesures qui nient le savoir faire des agents et ne leur donnent aucune perspective professionnelle.

C'est pourquoi, le Congrès s'inscrit pleinement, avec sa confédération, dans un véritable débat sur les missions du service public et les attentes du citoyen en la matière.

Effectifs et moyens

Le Congrès condamne la politique de suppressions massives d'emplois et la baisse drastique des moyens de fonctionnement, d'application constante depuis de trop nombreuses années.

Il affirme que cette politique de réduction de l'emploi public conduit à une détérioration de l'exercice des missions, des conditions de travail des agents et de la qualité du service public rendu aux citoyens.

C'est pourquoi, le Congrès revendique la création d'emplois statutaires à hauteur des besoins pour assurer toutes les missions de service public.

Il condamne les politiques des Ministres successifs en charge de la Fonction Publique visant à faire disparaître les corps actuels de la Fonction Publique pour les remplacer par des cadres d'emplois et des regroupements par filières professionnelles ou par métiers.

Ces remises en cause ne peuvent qu'entraîner la disparition pure et simple de toutes les garanties statutaires et de toutes les règles nationales de gestion auxquelles le Congrès est particulièrement attaché, notamment la séparation du grade et de l'emploi.

Il dénonce :

- l'instauration de filières métiers ;
- l'éclatement de la notion même de rémunération, avec un salaire désormais réparti entre la rémunération de l'indice, la rémunération du poste et la rémunération de la performance;
- la priorité accordée au profil sur l'ancienneté, à défaut dénonce l'opacité et l'inéquité des dispositifs de gestions au profil en matière de mutation et de promotion ;
- la mobilité forcée ;
- les recrutements organisés au plan local (régional, départemental) et par spécialités.
- les contraintes en matière de plafond d'emplois qui obèrent les parcours professionnels.

Traitements:

Le Congrès dénonce la politique d'austérité et de rigueur budgétaire des gouvernements successifs, qui se concrétisent par le recul du pouvoir d'achat de l'ensemble des fonctionnaires, actifs et retraités.

Il condamne :

- l'absence de revalorisation du point d'indice depuis aout 2010,
- l'instauration de la GIPA (Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat), système qui institutionnalise la perte de pouvoir d'achat des fonctionnaires,
- l'individualisation des rémunérations.

Le Congrès continue à demander l'abandon du système de notation –évaluation issu du décret de 2002 et condamne son aggravation par le décret du 2010 qui supprime la note chiffrée et instaure l'entretien professionnel. Il en exige leur abrogation.

Le Congrès réaffirme son attachement à la grille indiciaire de la Fonction Publique fondée sur le maintien des catégories et revendique l'augmentation générale des traitements et des pensions par une revalorisation immédiate de 5% du point d'indice et de 44 points d'indice.

Le Congrès réitère sa revendication d'intégration de la totalité des primes et indemnités dans le traitement servant de base pour le calcul de la pension.

Statut :

Le Congrès réaffirme sa détermination à défendre le Statut Général de la Fonction Publique qui garantit l'indépendance des fonctionnaires, leur neutralité et la continuité du Service public sur l'ensemble du territoire, assurant ainsi l'égalité de droit des citoyens devant la Loi.

Le Congrès exige le maintien d'une fonction publique statutaire de corps organisés en catégories et à ce titre exige le maintien des statuts particuliers.

Il condamne la tentative de création de corps interministériel.

Le Congrès s'oppose aux fusions de corps, à la mise en place de filières métiers structurées en cadres statutaires.

Le Congrès réaffirme également sa détermination à défendre les différents statuts du secteur semi-public et à lutter contre leur démantèlement

Le Congrès réaffirme que le recrutement par concours nationaux reste le moyen le plus égalitaire d'accéder à l'emploi public et exige qu'il reste la voie statutaire d'accès.

Protection sociale collective :

Le Congrès réaffirme son attachement à la Sécurité Sociale fondée sur le salaire différé et sa gestion paritaire. Il condamne toute remise en cause des principes fondateurs de la Sécurité Sociale de 1945 et n'accepte pas les atteintes portées aux régimes de protection sociale solidaire et égalitaire.

Le Congrès combat le dogme selon lequel les régimes de protection sociale collective constitueraient une rigidité et devraient, devenir une variable d'ajustement destinée à satisfaire les critères économiques de rentabilité et de compétitivité.

Le Congrès s'oppose à la maîtrise comptable des dépenses de santé dont la mise en oeuvre conduit inévitablement à la dégradation de la qualité des soins.

Le Congrès condamne les déremboursements des actes de santé qui entraînent un transfert de charges inadmissible vers les régimes complémentaires et les assurés sociaux. Il dénoncera toute dérive similaire, au détriment des missions et du budget de l'Action sociale.

Il s'oppose à la privatisation du système de protection sociale.

Concernant la protection sociale complémentaire, et dans la perspective du renouvellement du référencement, le Congrès restera attentif au respect des solidarités intergénérationnelles, familiales et indicielles et à leur pérennisation.

Le Congrès exige que les ministères économiques et financiers assument toutes leurs responsabilités d'employeur et soutiendra la MGEFI dans sa démarche de candidature au référencement.

Retraites et Pensions :

Les réformes successives des retraites n'ont eu de cesse de baisser le niveau des retraites des salariés.

Le Congrès condamne et dénonce les attaques reprises par les gouvernements successifs visant à faire des agents publics des privilégiés ou à les rendre responsables des déséquilibres supposés.

Il rappelle que le Code des Pensions Civiles et Militaires de Retraite est partie intégrante du Statut Général de la Fonction Publique et que la pension de retraite du fonctionnaire est une dette viagère de l'Etat inscrite au grand livre de la dette publique.

Il dénonce tout système de régime de retraite par capitalisation.

Il dénonce la création d'une caisse additionnelle de la Fonction Publique assimilable à un véritable fonds de pension et réaffirme son opposition à toute évolution qui viserait à abandonner le principe de budgétisation des pensions de retraite. Le Congrès condamne les dispositions de la loi du 9 novembre 2010 et s'inscrit pleinement dans la résolution du Congrès confédéral qui en demande l'abrogation.

Le Congrès revendique :

- un niveau de pension à minima de 75% de la dernière rémunération,
- la revalorisation du minimum de pension,
- le rétablissement du départ en retraite anticipée pour les fonctionnaires, hommes et femmes, à la condition qu'ils aient eu au moins 3 enfants,
- l'abrogation des dispositions de prise en compte de la date de naissance des enfants et de la notion d'interruption d'activité pour l'attribution des bonifications pour enfant,
- l'abrogation des mesures visant à réduire la bonification acquise par les agents des douanes de la branche surveillance d'une part partiellement en cas de poursuite d'activité au-delà de l'âge de 60 ans et d'autre part totalement en cas de départ à la retraite au-delà de l'âge légal,
- la revalorisation de la pension d'invalidité,
- le relèvement du taux de réversion à 66%,
- l'attribution d'un capital décès aux ayants droit d'un retraité décédé,
- retour du droit à la retraite à 60 ans à taux plein
- La suppression des systèmes décote/surcote
- L'intégration des primes et indemnités dans le traitement indiciaire.

Le Congrès condamne toute réforme qui aboutirait à un prolongement de l'âge légal de départ à la retraite et/ou à une augmentation du nombre de trimestres à valider pour percevoir le taux plein.

Le Congrès exige la prise en compte des années d'études supérieures dans le calcul du nombre d'annuités nécessaires pour pouvoir prétendre à une pension à taux plein.

Le Congrès s'oppose à tout allongement de la durée de cotisation.

Il réaffirme son exigence du maintien de la référence à l'indice de rémunération détenu les 6 derniers mois d'activité pour la liquidation de la pension.

Fiscalité :

Le Congrès réaffirme que notre système fiscal doit reposer sur les principes de l'article 13 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789, inscrits dans notre Constitution, qui énonce : « *la contribution commune aux charges de la nation doit être également répartie entre tous les citoyens en raison de leurs facultés contributives* ». Ainsi, il réaffirme son attachement à l'Impôt sur le revenu, seul moyen de contribuer aux charges communes.

Le Congrès est plus que jamais favorable à une véritable réforme d'ensemble de la fiscalité visant à privilégier une réelle progressivité de l'impôt.

Le Congrès s'oppose à toute notion de proportionnalité de l'impôt sur le revenu.

Le Congrès s'oppose à la retenue à la source de l'impôt sur le revenu parce qu'elle ne viserait que les salariés, retraités et chômeurs et impliquerait le transfert de la collecte de l'impôt aux

employeurs, de même qu'il s'oppose à la fusion de l'impôt sur le revenu et de la CSG. Il condamne toute augmentation de la TVA.

Dialogue social, Représentativité

Le Congrès réitère son opposition à la loi 2010-751 du 05 juillet 2010 relative au dialogue social.

Le Congrès réaffirme son attachement au paritarisme.

Pour Force Ouvrière la légitimité de la représentativité syndicale dans la Fonction Publique doit être basée sur les élections aux CAP. Le congrès revendique une augmentation significative des droits et moyens syndicaux.

Le Congrès opposé au vote électronique appelle tous les agents des ministères économiques et financiers et les salariés du secteur semi-public à apporter leurs suffrages aux listes Force Ouvrière lors de des élections professionnelles, seule organisation à porter leurs revendications en toute indépendance.

Le Congrès rappelle sa détermination à lutter contre les effets dévastateurs de la politique d'austérité et la MAP, dont les agents publics sont les victimes au quotidien, notamment à cause des suppressions d'emplois. Il interpelle l'Etat employeur sur leurs conséquences néfastes en matière de souffrance au travail, de déroulement de carrière, perte de pouvoir d'achat et de perspective de retraite.

Le Congrès affirme la nécessité d'une riposte organisée et structurée pour lutter contre la destruction de nos droits et garanties.

Il appelle l'ensemble des agents qui partagent ces valeurs à rejoindre l'organisation FORCE OUVRIÈRE pour faire aboutir ces revendications par la négociation et/ou par la mobilisation des personnels, y compris par la grève.

Adoptée à l'unanimité

<p>- Présidente : Gisèle AMOUROUX (Section départementale³⁴) - Rapporteur : Modeste VICENTE (Section départementale) 82°</p>
